ASABTP

4ème RALLYE REGIONAL MODERNE de la VESUBIE 9 & 10 septembre 2016

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Vendredi 15 juillet 2016
Ouverture des engagements :	Vendredi 15 juillet 2016
Parution du road book :	Vendredi 22 juillet 2016
Clôture des engagements :	Lundi 29 Août 2016 à minuit

Vérifications administratives :	Ven	09/09	de 13h30	à 18h30	
Vérifications techniques :	Ven	09/09	de 13h45	à 18h45	
1ère réunion du Collège :	Ven	09/09	à 18h00		
Publication des admis au départ :	Ven	09/09	à 20h30		
Départ 1er VHC :	Sam	10/09	à 08h45		
Départ 1er Moderne :	15 mn après le dernier VHC				

Départ 1er VHRS :	15 mn après le dernier moderne		
Arrivée 1ère voiture :	Sam	10/09	à 16h17
Publication des résultats :	Sam	10/09	30mn après dernier concurrent
Vérifications finales :	Sam	10/09	
Remise des Prix :	Sam	10/09	à partir de 19h30 Sous le chapiteau

ARTICLE 1P – ORGANISATION

Définition : : L'**A**ssociation **S**portive **A**utomobile du **B**âtiment et des **T**ravaux **P**ublics, en qualité d'Organisateur Administratif et Technique organise les 9 et 10 septembre 2016 un rallye national dénommé :

« 4ème RALLYE RÉGIONAL MODERNE DE LA VÉSUBIE »

conformément à la règlementation générale des rallyes FFSA, et avec le concours **de l'Ecurie Vésubienne Automobile.**
Permis d'organiser : L S A Côte d'Azur n° 48 en date du 24/06/2016
FFSA n° 642 en date du 24/06/2016
Rallye inscrit en catégorie RPEA

Comité d'organisation :

Président :	Jean-Jacques	MANUGUERRA	licence	N° 9189
Vice-président :	Olivier	GENDRE	licence	N° 1250
Secrétaire Général :			licence	N°
Secrétaire Général adjoint :	André	GALLI	licence	N° 214985
Trésorière :	Zizou	MANUGUERRA	licence	N° 9187
Trésorière adjointe :	Claudine	GENDRE	licence	N° 1243

Membres :

Patrice	ANTONIAZZI	licence N°	130659	Sandrine	JACCHERI	licence	N°150675
Daniel	ARLIX	licence N°	61915	Lucien	JEAN	licence	N° 65142
Jeanine	BARAFANI	licence N°	42280	Laure	LAMBOGLIA	licence	N°152603
Josiane	BARAFANI	licence N°	179235	Michel	LAMBOGLIA	licence	N° 50486
André	BAROLLE	licence N°	55043	Issachar	LEVY	licence	N°225584
Catherine	BAROLLE	licence N°	166619	Norbert	LOCCI	licence	N° 99781
Hervé	BRASSART	licence N°	7192	Gilles	MARTINENGO	licence	N° 23318
Pierre	CARMIGNIANI	licence N°	56272	Eric	MARUEJOL	licence	N°111744
Évelyne	COMOGLIO	licence N°	161804	Patrick	MESTRE	licence	N°196146
Gérard	DAUMAS	licence N°	5642	Philippe	PRADO	licence	N° 56333
Luc	DENIZOT	licence N°	218675	Maxime	RATTI	licence	N°188344
Fernand	GABRIEL	licence N°	55937	Colette	RONCALLI	licence	N° 27704
Cécile	GALLI	licence N°	178074	Jean	RONCALLI	licence	N° 19666
Patricia	GALLI	licence N°	214986	Mathieu	SICARD	licence	N°183884
Patricia	GOÏC	licence N°	193632	Jean Claude	TEISSEIRE	licence	N°226136
Jean Michel	HUREZ	licence N°	51594	Francis	THIEBAUD	licence	N°230376

Tableau officiel d'affichage : Parc Départ.
Tableau d'informations : Parc de Regroupement ROQUEBILLIERE
Secrétariat du Rallye : **ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 – Fax : 04.93.92.37.14.**

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : ***Tous les jours de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, jusqu'au jeudi 8 septembre 2016***
PERMANENCE DU RALLYE : ***Mairie de ROQUEBILLIERE à partir du vendredi 9 septembre 2016 à 14 h 00***

1.1P OFFICIELS DU RALLYE :

Président du Collège des C S :	Georges	POUQUINE	06.60.55.06.60	Licence n°	20225
Membres :	Marie	RICHARD	06.72.31.77.82	Licence n°	49602
	Michèle	TURQUAY	06.23.15.10.71	Licence n°	6843
Directeur de Course :	Robert	GALLI	06.80.07.06.73	Licence n°	9206
Directeurs de Course adjoints :	Jean Michel	HUREZ	06.60.53.77.28	Licence n°	51594
	Robert	RICHARD	06.10.72.44.42	Licence n°	44762
	Évelyne	COMOGLIO	06.70.70.19.62	Licence n°	161804
Délégué Tricolore	Pierre	DOUSSAN	06.84.61.95.66	Licence n°	3634
Délégué Ligue	André	EYDOUX	06.73.02.10.65	Licence n°	7205
Relations avec les concurrents :	Gérard	BLANGERO	06.79.87.78.90	Licence N°	55095
	Luc	DENIZOT	06.44.07.09.48	Licence n°	218675
Directeurs d'Épreuves : ES 1 - 4 Équipe ASA GRASSE	Marc	CIER	06.85.92.48.50	Licence n°	2942
ES 2 - 5 Équipe ASA ANTIBES	Alain	RAULT	06.80.01.00.96	Licence n°	16042
ES 3 - 6 Équipe ASA NICE	xxxxx	XXXXX	06.	Licence n°	
Commissaires techniques : **Responsable**	André	BAROLLE	06.60.07.44.28	Licence n°	55043
	Hervé	BRASSART	06.71.05.71.37	Licence n°	7192
	Gérard	DAUMAS	06.95.00.06.95	Licence n°	7191
	Philippe	PRADO	06.08.84.44.21	Licence n°	56333
	Pierre	ASSO	06.88.20.87.16	Licence n°	46813
	Patrice	ANTONIAZZI	06.15.39.01.83	Licence n°	130659
Médecin Chef du Rallye :	Gilbert	BODINO	06.14.70.73.38	Licence n°	
Relations avec la Presse	Jean-Jacques	MANUGUERRA	06.07.61.83.48	Licence n°	9189
Responsables des commissaires :	Laure	LAMBOGLIA	06.85.81.80.76	Licence n°	152603
Classement informatique :	Patrick	SOFT			
Tracking et Chronométrage VHRS		VDS RACING			
Responsable PC temps :	Sandrine	JACCHERI	06.22.91.24.13	Licence n°	150875

Tous les officiels nommés dans ce règlement particulier, sauf les membres du collège des Commissaires sportifs, sont juges de fait.

1.2P ÉLIGIBILITÉ : Le **4ème RALLYE REGIONAL MODERNE DE LA VESUBIE** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2016 Coëf 2
- Les Championnats et Trophées de la Ligue du Sport Automobile PACA.
- Les Challenges ASABTP.

1.3P VÉRIFICATIONS : *Pas de convocation individuelle*

Les vérifications administratives auront lieu vendredi 09/09/2016 de 13h30 à 18h30 devant la Mairie de ROQUEBILLIERE (à côté du parc fermé)
Les vérifications techniques auront lieu sous le chapiteau au même endroit de 13h45 à 18h45
Les horaires de convocation seront publiés à partir du vendredi 9 septembre 2016 sur le site web : ***asa.asbtp.com***

Dispositions particulières : Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques.
Le stationnement des remorques est interdit dans le village de Roquebillière mais obligatoire au parking EDF (Voir fléchage)
Contrôle final : Les éventuelles vérifications finales auront lieu au garage GHETTI. (Main d'œuvre et Taux horaire 60€. TTC)

ARTICLE 2P – ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS et PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

Toute personne qui désire participer au **4ème RALLYE REGIONAL MODERNE DE LA VESUBIE** doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, ***avant le lundi 29 août 2016 à minuit***. Les demandes d'engagement envoyées par télécopie, devront être confirmées par courrier, accompagnées du règlement, dans les 3 jours.
Le nombre d'engagés (Moderne, VHC, et VHRS) est fixé à 150 voitures maximum à moduler.
L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si le nombre des engagés est inférieur à 80.

3.1.1P CONCURRENTS ADMIS : Conforme au règlement standard FFSA

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé.

3.1.1.2P DROIT D'ENGAGEMENT :

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : a) avec la publicité des organisateurs : **350 €.**
b) sans la publicité des organisateurs : **700 €**

Une remise de 40 € sera accordée à tous PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

Les organisateurs rembourseront, sous déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par lettre recommandée. Dans ce cas la retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

***3.1.1.3P ACCEPTATION* : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement**.

3.2P ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard FFSA

3.2.9P : Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500m avant le CH et après le STOP est accordée.

3.3.P ORDRE DE DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P – VOITURES et ÉQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES : Conforme au règlement standard FFSA

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui répondent aux prescriptions de l'Annexe "J" du Code Sportif International pour :

- les voitures du groupe A (Kit-Car, Super 1600, Super 2000). Les catégories WRC, RRC (S2000 1.6T) et GT+ ne sont pas admises
- les voitures du groupe R (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T, R4, R5)
- les voitures du groupe N
- et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des groupes FA, FN, N2 Série, F2000, FRC, GT de série 2 roues motrices.

Rappel : Les voitures à moteur atmosphérique dont la cylindrée nominale est supérieure à 3000 cm3 avec plus de 2 soupapes par cylindre sont interdites en Rallye.

Les voitures de la classe A8 portant sur la première page de leur fiche d'homologation FIA la mention « THIS FORM IS NOT VALID IN GROUP A » (cette fiche n'est pas valide en groupe A) sont admises en groupe A .

4.1.2P VITRES

Il est interdit d'apposer quoique ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres.
- un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/carrosserie). De chaque côté du bandeau publicitaire un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant de pare-brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur.
- Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera apposé le numéro d'identification (numéro de course) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).

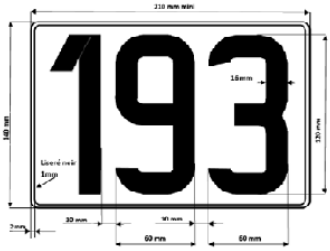

4.2P PNEUMATIQUES : Conforme au règlement standard FFSA. Interdiction de chauffer les pneus.

4.3P ASSISTANCE : Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne peut se faire que dans parcs prévus à cet effet, et indiquées dans le carnet d'itinéraire.

4.4P PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES: Conforme au règlement standard FFSA

4.5P ECHAPPEMENT : Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P IDENTIFICATION DES VOITURES : Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012, l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux plaques (210 mmX140 mm), l'une située à l'avant de la voiture, l'autre à l'arrière.

Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Le format de ces plaques et leurs caractéristiques seront conformes aux schémas de l'article ci-dessus 4.1.2P VITRES :

Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur droit du pare brise.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : traits noirs sur fond blanc

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.2P.)

- Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 5P – PUBLICITÉ

Conforme au règlement FFSA.

5.2P PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3P PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

5.4P OBLIGATION : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 6P – SITES et INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION : **Le 4ème RALLYE REGIONAL MODERNE DE LA VESUBIE** représente un parcours de 143.785 km.
Il est divisé en 4 sections et 14 secteurs de liaisons.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.600 km.

LISTE DES 6 ÉPREUVES SPÉCIALES :

Samedi 10 septembre 2016 : ÉTAPE : Roquebillière ➔ Roquebillière

ES 1 :	La Bollène	➔	Turini 1	7.800 km
ES 2:	Col de Porte	➔	Loda 1	8.000 km
ES 3 :	Pélasque	➔	Lantosque 1	4.000 km
ES 4 :	La Bollène	➔	Turini 2	7.800 km
ES 5:	Col de Porte	➔	Loda 2	8.000 km
ES 6 :	Pélasque	➔	Lantosque 2	4.000 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINÉRAIRE ».

6.2P RECONNAISSANCES **:** Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P DURÉE : La durée des reconnaissances est limitée à 2 jours les 3 et 9 septembre 2016. Elles sont autorisées exclusivement de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.Le nombre de passages est limité à 3 maximums. Des contrôles seront effectués.

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique; en pensant à préserver l'avenir des rallyes.

6.3P CARNET DE CONTRÔLE : Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P CIRCULATION : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P – DÉROULEMENT du RALLYE

7.1P DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA.
La première voiture du Rallye moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC
La première voiture du Rallye VHRS partira 15 minutes après le dernier concurrent moderne

7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES : Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11P SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES : Commissaires de route - chasubles oranges
Chefs de poste - chasubles oranges barrées noir

7.3P C P – C H – EXCLUSION : Conforme au règlement standard FFSA.

7.4P CONTRÔLE DE REGROUPEMENT : Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P ÉPREUVES SPÉCIALES (E.S.) : Conforme au règlement standard FFSA.

7.6P PARC FERME : Conforme au règlement standard F.F.S.A. Les voitures seront mises en parc fermé :

- à l'issue des vérifications au départ du Rallye, 10 mn maximum après les vérifications techniques.
- à la fin de la 1ère étape.
- dès leur arrivée à la fin du Rallye et jusqu'à l'expiration des délais pour le dépôt des réclamations.

ARTICLE 8P – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P – CLASSEMENT :

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P - PRIX – COUPES

	1er	2ème	3ème
Classement général	300 €	200 €	100 €
Classement classes			
3 partants	200 €		
de 4 à 5 partants	250 €		
de 6 à 10 partants	250 €	150 €	
de 11 partants et plus	250 €	150 €	100 €
Classement général féminin			
3 partants	200 €		
de 4 partants et plus	250 €		

Dans les classes comportant moins de 3 partants, 50 % des prix seront distribués.
Pour la remise des prix, les classes 8, 7S, 7K, 6K, 5K seront regroupées dans leurs classes d'origine
Des coupes seront distribuées aux équipages classés. Récompenses aux commissaires : 1 coupe par Association.

10.1P REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le samedi 10 septembre 2016 à partir de 19h30 sous le chapiteau, place du vieux village.

POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT SE REPORTER A LA RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.

4ème RALLYE REGIONAL VHC DE LA VESUBIE 9 & 10 SEPTEMBRE 2016

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Dans le cadre du 4ème Rallye Régional MODERNE de la Vésubie est organisé le 4ème Rallye Régional VHC de la Vésubie

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Vendredi 15 juillet 2016
Ouverture des engagements :	Vendredi 15 juillet 2016
Parution du road book :	Vendredi 22 juillet 2016
Clôture des engagements :	Lundi 29 Août 2016 à minuit

Vérifications administratives :	Ven	09/09	de	13h30	à	18h30
Vérifications techniques :	Ven	09/09	de	13h45	à	18h45
1ère réunion du Collège :	Ven	09/09	à	18h00		
Publication des admis au départ :	Ven	09/09	à	20h30		
Départ 1er VHC :	Sam	10/09	à	08h45		
Départ 1er Moderne :	15 mn après le dernier VHC					

Départ 1er VHRS :	15 mn après le dernier moderne		
Arrivée 1ère voiture :	Sam	10/09	à 16h17
Publication des résultats :	Sam	10/09	30mn après dernier concurrent
Vérifications finales :	Sam	10/09	
Remise des Prix :	Sam	10/09	à partir de 19h30 Sous le chapiteau

ARTICLE 1P – ORGANISATION

Définition : L'**A**ssociation **S**portive **A**utomobile du **B**âtiment et des **T**ravaux **P**ublics en qualité d'Organisateur Administratif et Technique organise les 9 et 10 septembre 2016 un rallye Régional dénommé : « **4ème RALLYE REGIONAL VHC DE LA VESUBIE** », conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA et avec le concours de **L'Ecurie Vésubienne Automobile.**

Le présent règlement à été approuvé par la FFSA Permis d'organiser : L S A PACA n° 48 en date du 24/06/2016
FFSA n°642 en date du 24/06/2016
Rallye inscrit en catégorie RPEA

Organisateur Technique Idem support moderne

Comité d'organisation : Idem support Rallye Moderne

Tableau officiel d'affichage : Parc Départ

Tableau d'informations : Parc de regroupement de Roquebillière.

Secrétariat du Rallye : **ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 – Fax : 04.93.92.37.14**

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : ***Tous les jours de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, jusqu'au jeudi 8 septembre 2016***
PERMANENCE DU RALLYE : ***Mairie de ROQUEBILLIERE à partir du vendredi 09 septembre 2016 à 14h***

1.1P OFFICIELS DU RALLYE : Idem support Rallye Moderne
Commissaire technique : André BAROLLE Licence N°55043

1.2P ÉLIGIBILITÉ : **Le 4ème RALLYE REGIONAL VHC DE LA VESUBIE** compte pour :
* Le Challenge VHC 2016 de la Ligue du Sport Automobile PACA
* Les Challenges ASABTP

1.3P VÉRIFICATIONS :Pas de convocation individuelle, idem support moderne
Dispositions particulières : Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques.
Le stationnement des remorques est interdit dans le village de Roquebillière mais obligatoire au parking EDF (voir fléchage).
Contrôle final : Les éventuelles vérifications finales auront lieu au garage GHETTI. (Main d'œuvre et Taux horaire 60 €. TTC)

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P – CONCURRENTS et PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS : Idem support Rallye Moderne Obligatoirement accompagnée de la copie de la 1ère page du PTH ou PTN (sauf catégorie CLASSIC).

3.1.2P DROIT D'ENGAGEMENT :
Les droits d'engagement sont ainsi fixés : a) avec la publicité des organisateurs : **350 €.**
b) sans la publicité des organisateurs : **700 €.**

Une remise de 40 € sera accordée à tous les PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.
3.1.3P ACCEPTATION : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement.
3.2P -ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A. (cf : France Auto 2016 : Éléments de Sécurité VHC)
3.2.9P Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500m avant le CH et après le STOP est accordée.

ARTICLE 4P – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1P Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K **et J** en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus**,** I, J1 (de 1947 à 1985), J2 (de 1986 à 1990)

Définition des périodes de l'Annexe K

A- Période E	1947 à 1961	Période GR	1966 à 1971	Période I	1977 à 1981
Période F	1962 à 1965	Période H1	1972 à 1975	**D-** Période J1	1982 à 1985
Période G1	1966 à 1969	Période HR	1972 à 1975	**E-** Période J2	1986 à 1990
B- Période G2	1970 à 1971	**C-** Période H2	1976		

Ces voitures sont répertoriées par GROUPE.

GROUPE 1 - T - Tourisme
GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition
GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
GROUPE 4 - GTS - Grand Tourisme Spécial
GROUPE 5 - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
GROUPE N - Production J1 et J2 (classement séparé)
GROUPE A - Tourisme J1 et J2 (classement séparé)
GROUPE B - J1et J2 (classement séparé)

Les voitures du groupe Rallye Classic de Compétition(1977 à 1981) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié VH(classement séparé)
Les voitures des groupes 5 et 6, course biplace (HST, TSRC) des périodes HR après 1975 et I ne sont pas autorisées.
4.3P PNEUMATIQUES : Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité.
4.4P ASSISTANCE : Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 5P – PUBLICITÉ

5.2P PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.
5.3P PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.
PUBLICITE INDIVIDUELLE : 3 rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue par l'Annexe K en cours de validité

ARTICLE 6P – SITES et INFRASTRUCTURES

Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 7P – DÉROULEMENT du RALLYE

7.1P DÉPART : départ des voitures sera donné à 8h30 le samedi 10 septembre 2016 avant le rallye moderne, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

7.3.16P. NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON / RALLYE 2
Conforme au Règlement Standard des Rallyes.

ARTICLE 9P – CLASSEMENT

Conforme au règlement Coupe de France VHC
9.1P. CLASSEMENT PILOTES
Il sera établi un classement scratch dans chaque groupe (Gr4 et Gr5 confondus). L'attribution de points lors de la finale se fera selon les
règles définies à l'article 9.1 du Règlement de la Coupe de France VHC. Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de TROIS partants,
le nombre de points attribués au classement de ce groupe ou de cette classe sera divisé par deux.
9.2P. POINTS DE PARTICIPATION
5 points seront attribués aux pilotes ayant pris le départ de chaque rallye (figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ).
Ces points seront acquis définitivement et ne pourront être décomptés, sauf en cas d'exclusion.
9.3P. CLASSEMENT COPILOTES
Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions.

ARTICLE 10P – COUPES ET RECOMPENSES

Il n'y aura pas de dotation en prix.
- Un engagement gratuit sera remis au vainqueur du rallye VHC titulaire d'un PTH ou d'un PTH/N (hors période J2 et Classic)
- Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminé le rallye.

10.1P REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le samedi 10 septembre 2016 à partir de 19h30 sous le chapiteau, place du vieux village

POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT, SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.

A S A B T P 42 avenue Galliéni 06000 NICE Tél : 04 93 80 43 44 Fax : 04 93 92 37 14
e-mail: asa@asbtp.com - Site web: http://asa.asbtp.com

FFSA VEHICULES HISTORIQUES

4ème RALLYE REGIONAL VHRS DE LA VESUBIE 9 & 10 septembre 2016

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Dans le cadre du 4ème Rallye Régional MODERNE de la Vésubie et du 4ème Rallye Régional VHC de la Vésubie est organisé le 4ème Rallye Régional VHRS de la Vésubie

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Vendredi 15 juillet 2016
Ouverture des engagements :	Vendredi 15 juillet 2016
Parution du road book :	Vendredi 22 juillet 2016
Clôture des engagements :	Lundi 29 Août 2016 à minuit

Vérifications administratives :	Ven	09/09	de	13h30	à 18h30		
Vérifications techniques :	Ven	09/09	de	13h45	à 18h45		
1ère réunion du Collège :	Ven	09/09	à	18h00			
Publication des admis au départ :	Ven	09/09	à	20h30			
Départ 1er VHC :	Sam	10/09	à	08h45			
Départ 1er Moderne :	15 mn après le dernier VHC						

Départ 1er VHRS :	15 mn après le dernier moderne			
Arrivée 1ère voiture :	Sam	10/09	à	16h17
Publication des résultats :	Sam	10/09		30mn après dernier concurrent
Vérifications finales :	Sam	10/09		
Remise des Prix :	Sam	10/09	à	partir de 19h30 Sous le chapiteau

ARTICLE 1P – ORGANISATION

Définition : L'**A**ssociation **S**portive **A**utomobile du **B**âtiment et des **T**ravaux **P**ublics en qualité d'Organisateur Administratif et Technique organise les 9 et 10 septembre 2016 en doublure du 4ème Rallye Régional, et du 4ème Rallye Régional VHC, un Rallye Régional de Régularité Historique Sportif dénommé

"4ème RALLYE RÉGIONAL VHRS DE LA VÉSUBIE"

conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA, avec le concours de **L'Ecurie Vésubienne Automobile.**
Le présent règlement à été approuvé par la FFSA Permis d'organiser : L S A PACA n° 48 en date du 24/06/2016
FFSA n°642 en date du 24/06/2016
Rallye inscrit en catégorie RPEA

Comité d'organisation : Idem support Rallye Moderne
Tableau officiel d'affichage : Parc Départ
Tableau d'informations : Parc de Regroupement de ROQUEBILLIERE
Secrétariat du Rallye : **ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 – Fax : 04.93.92.37.14**

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : ***Tous les jours de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, jusqu'au jeudi 8 septembre 2016***
PERMANENCE DU RALLYE : ***Mairie de ROQUEBILLIERE à partir du vendredi 9 septembre 2016 à 14h.***

1.1P OFFICIELS DU RALLYE : Surveillance des Moyennes : …… Licence n° ……
Commissaire technique : André BAROLLE Licence N°55043

1.P2 ÉLIGIBILITÉ : **Le 4ème RALLYE REGIONAL VHRS DE LA VESUBIE** compte pour :
* Le Challenge VHRS 2016 de la Ligue du Sport Automobile PACA
* Les Challenges ASABTP

1.3P VÉRIFICATIONS : Pas de convocation individuelle
Les vérifications administratives auront lieu à la Mairie vendredi 9/09/2016 de13h30 à 18h30
Les vérifications techniques auront lieu devant la Mairie de 13h45 à 18h45. (suivre le fléchage)

1.3.1P : Tout équipage participant au rallye doit se présenter aux vérifications administratives muni des documents suivants :
- permis de conduire
- licences ou titre de participation en cours de validité, et certificat médical.

1.3.3P : Tout équipage de la catégorie Régularité Historique devra présenter un « laisser-passer de Véhicule pour Parcours de Régularité Historique FIA ou un Passeport Technique Historique (PTH FIA / PTN FFSA) ***ou un Passeport Technique 3 volets Classic***

En cas de non présentation de ces documents, les commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4P : Un briefing oral, sera obligatoirement organisé par le Directeur de Course.
TOUS LES ÉQUIPAGES AUTORISÉS À PARTICIPER AU RALLYE SONT TENUS D'Y ASSISTER.

Dispositions particulières : Le stationnement des remorques est interdit dans le village de Roquebillière mais obligatoire au parking EDF (voir fléchage).

Contrôle final : Les éventuelles vérifications finales auront lieu au garage GHETTI. (Taux horaire 60 €. TTC)

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS et PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS : Idem support Rallye Moderne
Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement la catégorie de moyennes choisie pour la totalité du rallye :

« HAUTE - INTERMÉDIAIRE - BASSE »

Moyenne intermédiaire = moyenne haute moins 5 Km - Moyenne basse = moyenne haute moins 10 Km

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.
Le nombre d'engagés est fixé à 50 voitures (ce nombre pourra être augmenté ou diminué en fonction du nombre d'engagés en VHC).

3 1 1P CONCURRENTS ADMIS : Conforme au règlement standard FFSA
La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, aux personnes en possession d'un Titre de Participation National

3.1.1.2P DROIT D'ENGAGEMENT : Idem support Rallye Moderne
Les droits d'engagement sont ainsi fixés :a) avec la publicité des organisateurs : **300 €.**
b) sans la publicité des organisateurs : **600 €.**

Une remise de 40 € sera accordée à tous les PILOTES licenciés ASABTP, hors Titre de Participation, engageant et pilotant une voiture.

3.1.1.3P ACCEPTATION : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P -ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard et aux prescriptions 2016 F.F.S.A.
Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués recommandés ou au minimum NF.
Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile.
Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les vêtements en matières particulièrement inflammables (nylon par exemple) sont prohibés.

3.2.9P : Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500m avant le CH et après le STOP est accordée.

3.3P ORDRE DE DEPART : Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A.

ARTICLE 4P – VOITURES et ÉQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES : Sont autorisées les catégories suivantes :

1. **Catégorie Régularité Historique** : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA ***jusqu'au 31/12/1990.***

2. **Catégorie Régularité Prestige** : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière***, à partir du 01/01/1991***

3. ***Catégorie Régularité Tourisme Classic : voitures de série, homologuées et définies dans l'annexe K de plus de 20 ans (avant le 31/12/1996)***

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif International. Un extincteur est obligatoire.
L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2.P INTRUMENTS DE BORD : *Libre*

4.3.1P ASSISTANCE : Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 5P – PUBLICITÉ

Conforme aux règlements standards 2016 FFSA

L'ensemble des panneaux de portières ne pourra en aucun cas être découpé.

5.2P PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3P PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

Toute autre publicité devra s'inscrire dans le cadre de l'annexe K en cours de validité et recevoir l'accord écrit de l'organisation.

ARTICLE 6P – SITES et INFRASTRUCTURES

Idem support Rallye Moderne

6.2P RECONNAISSANCES : Idem support Rallye Moderne

6.3P CARNETS DE CONTRÔLE **:** Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 7P – DÉROULEMENT de L'ÉPREUVE

7.1P DÉPART: Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Tout départ anticipé sera sanctionné. LES CONCURRENTS PARTIRONT DE MINUTE EN MINUTE.

7.2P DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRÔLES : Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de passage et contrôles horaires sous peine de pénalisations.
Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.
Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. Une zone de contrôle (point stop) sera établie à une distance maximale de ***150 à 300 m environ*** après la ligne d'arrivée (fin) d'un secteur de test de régularité, ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin de ce test de régularité.
Contrôles de passage (CP) **:** à ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage. L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 mn.
Contrôles horaires (CH): à ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation. L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

* Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.
* Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ.

7.5P TESTS DE REGULARITE (TR) **:** Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs. La longueur minimum d'un secteur de test de régularité est libre.
Le directeur de course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité une "moyenne haute" une "moyenne intermédiaire" une "moyenne basse" en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture du même type X1.3
Ces valeurs seront communiquées, aux choix de l'organisateur, au départ des étapes ou sections, ou au CH des départs de chaque test de régularité.
Dans tous les cas et à tout moment, le Directeur de Course pourra proposer une moyenne inférieure, notamment pour des raisons de sécurité.
Aucune moyenne ne devra figurer au règlement particulier.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :
Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au- dessous ou bien au-dessus du temps imparti 1 seconde de pénalité.
Exemple : Moyenne définie 45 km/h
Longueur du secteur de test de régularité 5, 1 km
Temps imparti: 6 mn. 48 sec.
a) Temps réalisé: 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de pénalité.
b) Temps réalisé: 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de pénalité.

L'organisateur mettra en place des points de chronométrage intermédiaires obligatoires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les secteurs de tests de régularité.

Pour établir un classement l'organisateur effectue des prises de temps à des endroits tenus secrets, le chronométrage pouvant être effectué de différentes façons : manuel, au moyen de boîtiers électroniques associés au système GPS.

Tout concurrent qui réalisera une moyenne dépassant de plus de 10% la moyenne maximale de l'option C sera exclu.
Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant le test de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

7.5.4.P : TEST DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition d'avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye, ***dès que possible et*** au plus tard ***avant la publication de la liste des autorisés à prendre*** le départ de l'étape suivante ;
Dans ce cas, la voiture doit être présentée au Parc fermé *30* minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante.
Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.
Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape (prise d'un nouveau carnet de bord).
Pour chaque test de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage recevra une pénalité définie par le Collège des Commissaires Sportifs. Celle-ci devra être supérieure à la pénalité la plus élevée attribuée à un concurrent ayant pris le départ du test considéré.
Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ du test de régularité.

7.5.16P : INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE :

Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppée avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

7.6P PARC FERME :

Parc de départ : Après les vérifications administratives et techniques les concurrents devront obligatoirement rentrer leurs véhicules en parc fermé.

Parcs de regroupement : tous les concurrents devront respecter la mise en parc de regroupement selon les instructions de l'organisation.

Parc fermé fin du rallye : Pour être classés et éventuellement récompensés les concurrents devront respecter le régime obligatoire du parc fermé de fin du rallye.

ARTICLE 8P – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 9P – CLASSEMENT

Les concurrents seront classés dans chaque groupe par catégorie de moyenne (haute, intermédiaire, basse) tel que défini à l'article 3.1P, par ordre décroissant des pénalités, conformément au règlement du challenge VHRS 2016 de la LSA PACA.

ARTICLE 10P - COUPES ET RECOMPENSES

Des coupes et trophées récompenseront tous les concurrents classés et notamment :

1 : Catégorie Moyenne HAUTE	Les 3 Premiers du classement
2 : Catégorie Moyenne INTERMEDIAIRE	Les 3 Premiers du classement
3 : Catégorie Moyenne BASSE	Les 3 Premiers du classement

Un engagement gratuit sera remis au vainqueur du scratch, toute catégorie confondue.

10.1P REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le samedi 10 septembre 2016 à partir de 19h30 sous le chapiteau, place du vieux village.

POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT, SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.